



Communauté de Communes du Pays de Mormal

# Compte Administratif

2019

## *Note de synthèse*



## La présentation de l'exécution du budget 2019

1. Synthèse des principaux résultats financiers
2. Analyse détaillée des comptes de l'exercice 2019
3. Résultats de l'exercice, restes à réaliser et résultats à affecter
4. Budget Annexe ZAC de Wagnies le Grand

## 1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS ET ACTIONS MENEES

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 est caractérisée par les éléments d'équilibres suivants :

- **L'Épargne brute :**

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement, s'élève à 3,70 M€. Cet excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet à la Communauté de Communes :

- De faire face au remboursement de la dette en capital
- De participer au financement des investissements réalisés

On notera en complément, que le taux d'épargne brute, résultant du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 16,27 %.

	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	21 425 668,92	22 770 685,16
- Dépenses réelles de fonctionnement	20 001 423,40	19 066 246,57
<b>Épargne Brute</b>	<b>1 424 245,52 €</b>	<b>3 704 438,59 €</b>

- **L'Épargne nette :**

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement de capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

Pour l'exercice 2019, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à 976 k€. Le taux d'épargne nette qui correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement est égal à 11,98 %.

	2018	2019
Épargne Brute	1 424 245,52 €	3 704 438,59 €
- remboursement du capital	949 420,48 €	976 196,62 €
<b>Épargne nette</b>	<b>474 825,04 €</b>	<b>2 728 241,97 €</b>

- **La capacité de désendettement :**

Ce ratio théorique, qui mesure la solvabilité d'une collectivité, correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette (encours de dette au 31/12/N), en supposant que cette dernière y affecte l'intégralité de ses capacités d'autofinancement (épargne brute).

	2018	2019
Encours de la dette	15 414 409,11 €	14 438 212,49
/ Épargne brute	1 424 245,52 €	3 704 438,59
<b>Capacité de désendettement</b>	10,8	<b>3,90</b>

En supposant que la Communauté de communes consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, sa capacité de désendettement serait de 3,9 années.



## 2. ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

### A. La section de fonctionnement

Il convient au préalable de présenter les soldes suivants concernant la section de fonctionnement :

- **Le solde des opérations réelles de fonctionnement : 3,70 M€**

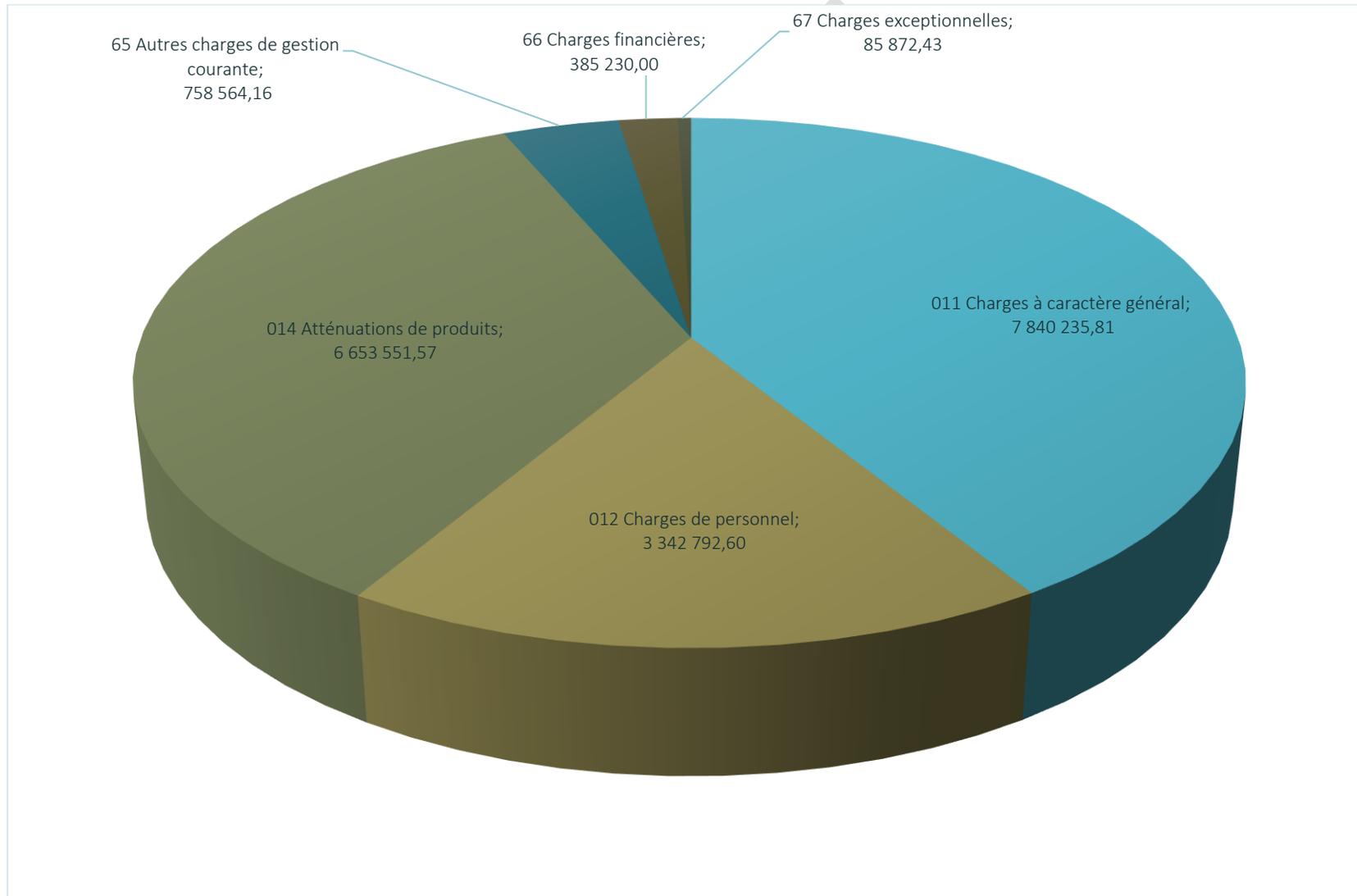
Les opérations réelles de fonctionnement présentent un solde de 3,70 M€ (épargne brute). Ce montant s'explique par des dépenses réelles qui s'élèvent à hauteur de 19,06 M€ dont 7,8 M€ de charges à caractère général, combinée à des recettes réelles dont le montant est égal à 22,77 M€.

- **Le solde des opérations courantes de fonctionnement**

Les opérations courantes correspondent au total des opérations réelles auquel on déduit les charges et produits financiers ainsi que les dépenses et recettes exceptionnelles. En 2019, le solde des opérations courantes s'élève à 3,63 M€.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
recettes de gestion courante	19 308 671,39	19 580 897,71	20 198 049,76	20 627 600,17	20 548 548,70	22 230 030,84
dépenses de gestion courante	17 823 683,05	17 746 891,21	17 248 894,01	17 644 376,98	18 323 826,43	18 595 144,14
<b>Solde des opérations courantes</b>	<b>1 484 988,34 €</b>	<b>1 834 006,50 €</b>	<b>2 949 155,75 €</b>	<b>2 983 223,19</b>	<b>2 224 722,27</b>	<b>3 634 886,70 €</b>

## Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2019



Le **chapitre 011 « Charges à caractère général »**, comprend principalement les contrats de collecte des ordures ménagères et des déchetteries (5 154 k€) mais également les charges afférentes aux divers contrats de maintenance (318 k€, dont 237 k€ liés à la maintenance de l'éclairage public), aux consommations d'éclairage public (819 k€), les prestations pour les séjours (192 k€) ou encore l'entretien des haies (103,3 k€). Le total du chapitre s'établit à 7 840 236 € contre 7 708 040 € en 2018, soit une hausse de 1,71 %. Il est important de noter que le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères a augmenté de 334 k€ par rapport à N-1 dont 198 k€ rien que pour le SMIAA (Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes). Pour rappel, Le S.M.I.A.A est une collectivité territoriale propriétaire du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Maubeuge. Le CVE est une usine de traitement de déchets ménagers et assimilés.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>011 Charges à caractère général</b>	7 644 573,81	7 680 537,75	7 116 324,08	7 232 286,51	7 708 040,02	<b>7 840 235,81</b>

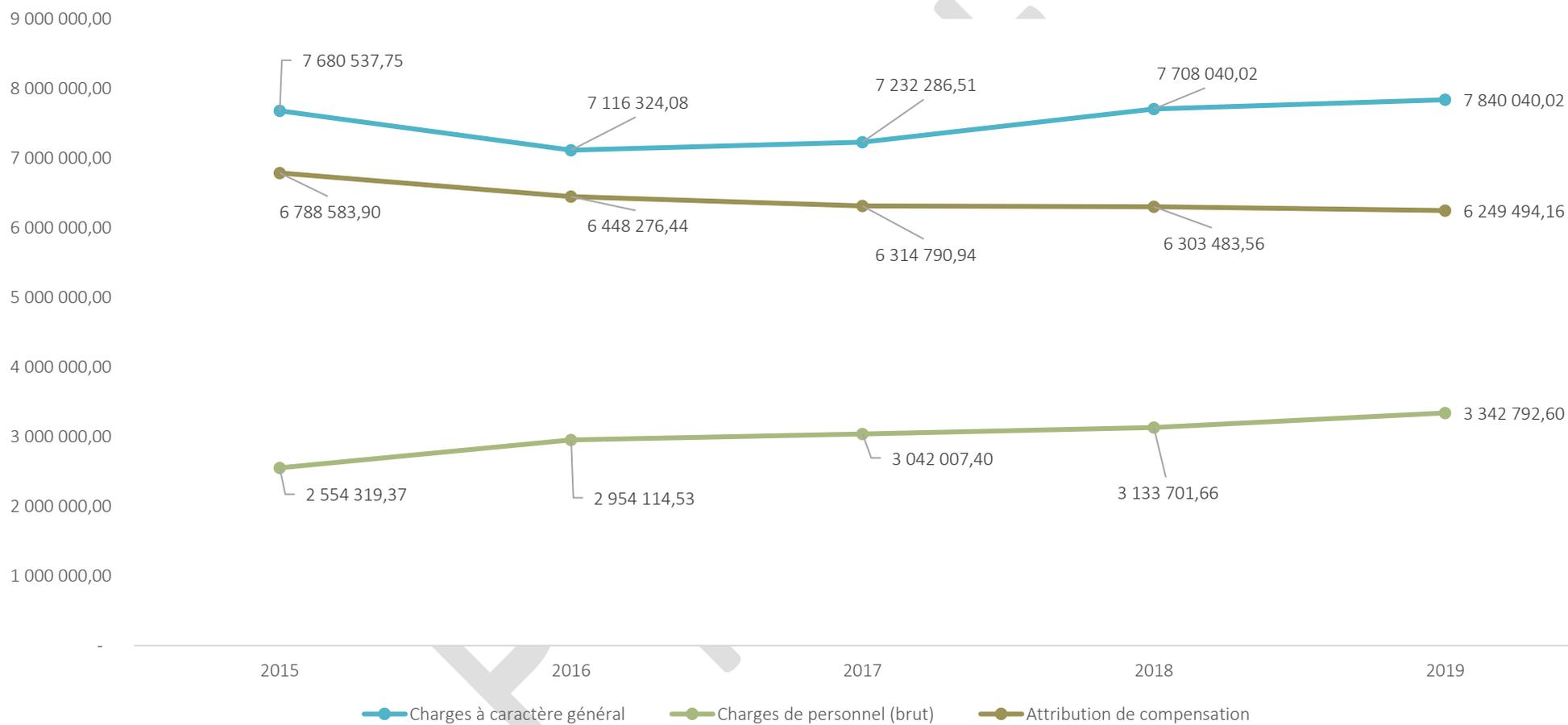
**Les charges de personnel** (montant net) s'élèvent à 3 303 400 € contre 3 039 787 € en 2018. Ce poste représente 15,20% des dépenses réelles de fonctionnement. La variation par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'effet GVT mais également par :

- une augmentation du nombre d'animateurs pour les ALSH ;
- le recrutement de techniciens au sein des services Environnement, Numérique et CADA ;

Le **chapitre 014 « Atténuations de produits »** s'élève à 6 682 423 €. Il comprend les reversements sur le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) ainsi que les attributions de compensation que la CCPM reverse aux communes du territoire

Une ponction sur ces attributions de compensation est effectuée dans le cadre du service commun ADS (autorisation droit du sol). Au 31 décembre 2019, 41 communes étaient adhérentes au service.

## Dépenses de fonctionnement : évolution des principaux chapitres



Le **chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** s'élève à 758 564 € et comprend l'enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux organismes ADACI et Réussir en Sambre, à l'EPIC Office de tourisme communautaire du Pays de Mormal (275 k€). Il comprend également les contributions au Parc Naturel, au SCOT ainsi que les indemnités d'élus. Il est également important de préciser que la CC du Pays de Mormal a versé près de 55 k€ de participations aux habitants du territoire dans le cadre des aides à l'acquisition de vélos et trottinettes électriques ainsi que pour les récupérateurs d'eau de pluie. Le chapitre représente 4% des dépenses réelles de fonctionnement

Les **charges financières au chapitre 66** s'établissent à 385 230 €. Il s'agit des intérêts d'emprunts et des ICNE<sup>1</sup>.

Le **chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** comprend des annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 6,2 k€ ainsi que la subvention versée au budget annexe ZAC de Wargnies le Grand à hauteur de 85,8 k€.

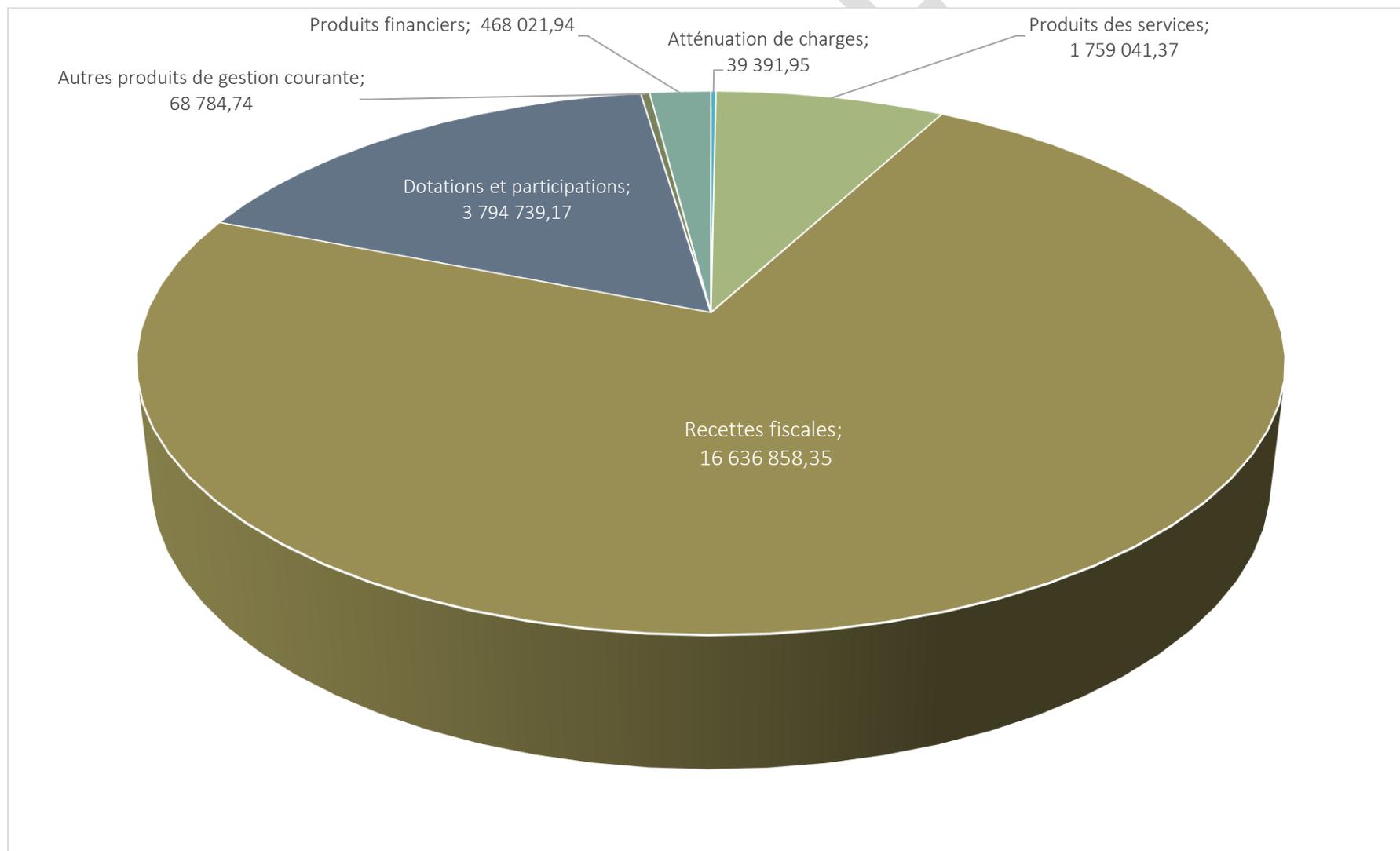
**Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 19 066 247 €.**

Concernant les opérations d'ordre, le **chapitre 042 « Opé d'ordre de transfert en entre section »** s'élève à 741,8 k€. Comme chaque année, le chapitre comprend la dotation aux amortissements des immobilisations pour un montant de 456 k€, ainsi que la dotation aux amortissements des charges financières (285 k€) correspondant à l'étalement de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé) sur la durée restante de l'emprunt structuré.

---

<sup>1</sup> Intérêts courus non échus

## Les recettes de fonctionnement du compte administratif 2019



## LES RESSOURCES FISCALES (chapitre 73) >>> Les impôts ménages

Les recettes du chapitre Impôts et taxes s'élèvent à 16 127 280 € soit + 3,15% par rapport à l'année 2018. Elles représentent plus de 73 % des recettes de la CC du Pays de Mormal.

	Recettes 2016	Recettes 2017	Recettes 2018	Recettes 2019
<b>Taxe d'Habitation</b>	5 000 799 €	5 103 974 €	5 173 999 €	5 357 197 €
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	1 042 557 €	1 079 290 €	1 112 673 €	1 145 040 €
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	270 484 €	271 600 €	275 102 €	281 196 €
<b>TEOM</b>	4 065 119 €	4 112 435 €	4 200 720 €	4 320 693 €

Les taux d'imposition sont restés inchangés en 2019. L'augmentation des recettes fiscales est due à la dynamique des bases d'imposition.

## LES RESSOURCES FISCALES (chapitre 73) >>> Les impôts économiques

Il convient de rappeler que la taxe professionnelle est remplacée depuis 2010 par la Cotisation Économique Territoriale (CET), elle-même composée de deux parts : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

## La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La CFE est due par les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition. La CFE est assise sur la valeur locative des biens immobiliers passibles d'une taxe foncière et utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité professionnelle au cours de l'année N-2.

	Bases d'imposition CFE	Produit CFE	Variation / N-1
<b>2014</b>	7 000 362	2 057 406 €	
<b>2015</b>	7 216 027	2 120 779 €	+ 3,08%
<b>2016</b>	7 277 883	2 139 032 €	+ 0,86%
<b>2017</b>	7 958 028	2 341 761 €	+ 9,47%
<b>2018</b>	8 745 291	2 570 241 €	+ 9,75%
<b>2019</b>	8 780 550	2 596 674 €	+ 1,02%

Le produit de CFE représente 15,6 % des recettes fiscales de la CCPM.

## La Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

La CVAE est due par les entreprises, ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée, qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires hors taxe, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition. Le montant de la CVAE est calculé en fonction de la valeur ajoutée produite.

	CVAE
<b>2015</b>	1 078 041 €
<b>2016</b>	1 086 737 €
<b>2017</b>	1 090 784 €
<b>2018</b>	1 077 430 €
<b>2019</b>	1 131 079 €

Sur le territoire de la CCPM et pour l'année 2019, les 10 plus importants contributeurs de CVAE génèrent plus du 1/3 du montant de cette recette.

## **Les Impositions Forfaitaires sur les entreprises de Réseaux (IFER)**

En plus de la CET, une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER) a été instaurée au profit des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale. Cet impôt concerne certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) qui auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CET. L'IFER représente moins de 2% des recettes fiscales de la CCPM.

IFER	2019	2018	2017
éoliennes terrestres	52 990	52 290	51 800
production d'électricité photovoltaïque	606	598	592
transformateurs électriques	14 624	14 436	14 293
stations radioélectriques	80 198	78 581	81 540
stations de compression de gaz	108 330	106 940	105 881
canalisations de gaz	41 422	40 886	40 506
produits chimiques	6 993	6 899	6 833
	<b>305 163</b>	<b>300 630</b>	<b>301 445</b>

La **Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)** s'élève à 335 371 € contre 347 727 € pour l'année 2018 ;

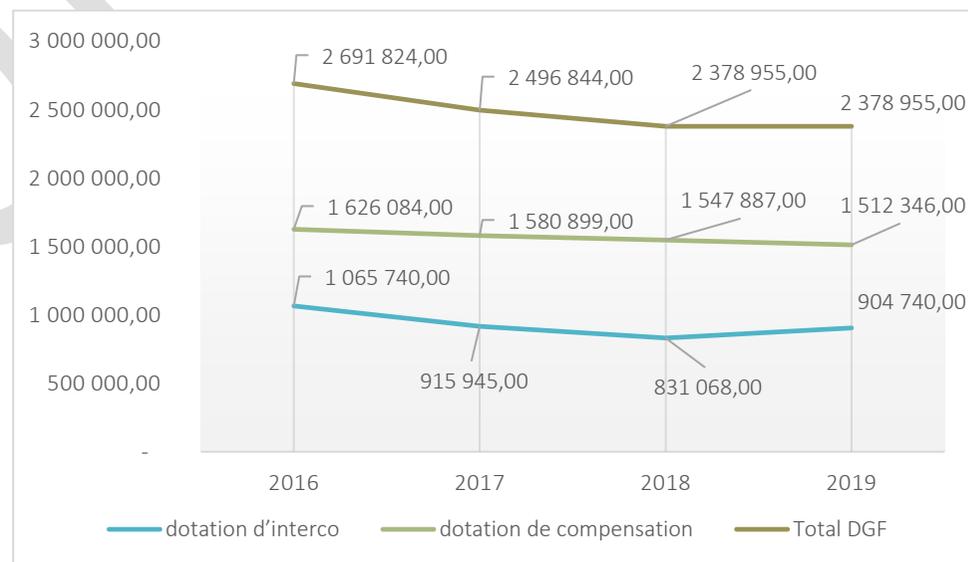
## LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité : elle est calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI ;
- la dotation de compensation : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

En 2019, La DGF a de augmenté pour la première fois depuis 2015 (+39 k€).

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>dotation d'interco</b>	1 463 383	1 065 740	915 945	831 068	904 740
<i>Taux d'évolution</i>		-27,17%	-14,05%	-9,27%	+8,86%
<b>dotation de compensation</b>	1 658 171	1 626 084	1 580 899	1 547 887	1 512 346
<i>Taux d'évolution</i>		-1,94%	-2,77%	-2,09%	-2,29%
<b>Total DGF</b>	3 121 554	2 691 824	2 496 844	2 378 955	2 417 086
<i>Taux d'évolution</i>		-13,77%	-7,24%	-4,72%	+1,60%



**Les participations** s'élèvent à 616 k€. Il s'agit des subventions relatives aux actions menées par la CCPM. Les partenaires de la CCPM en matière de recettes de subventions de fonctionnement sont principalement les suivants : le Département du Nord et la CAF.

Enfin les **attributions de péréquation et de compensation** s'élèvent à 761 574 € en 2019 contre 382 909 € pour l'année 2018.

### **LES PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)**

Les **produits des services et du domaine (chapitre 70)** sont en nette hausse et s'établissent à 1 759 041 € contre 877 155 € en 2018; cela s'explique par la comptabilisation de 350 k€ de recettes 2018 sur l'exercice 2019 mais aussi par une légère augmentation des produits issus de la collecte des ordures ménagères et de la déchetterie.

### **LES PRODUITS FINANCIERS (chapitre 76)**

Comme prévu, la CCPM a perçu le fonds de soutien de l'État dans le cadre de la sortie de l'emprunt structuré. La somme s'élève à 468 021,94 €.

## B. La section d'investissement

**Les dépenses d'équipement** s'élèvent à 7 780 k€. Il convient d'ajouter à cette section d'investissement, le **remboursement du capital de la dette** qui s'élève pour l'année 2019 à 976,2 k€, soit un total de dépenses réelles égal à 8 755 k€.

Au sujet des dépenses liées aux **immobilisations incorporelles**, celles-ci comprennent les frais d'urbanisme, les frais d'étude (moulin de Maroilles) et des logiciels. **Les subventions d'équipements versées** concernent les aides aux TPE (21,8 k€), le soutien aux structures sociales (5 k€), les fonds de concours aux communes (223,8) ainsi que la participation dans le cadre du déploiement de la fibre (202,6 k€) ;

Les **immobilisations corporelles et en cours** s'élèvent à près de 7 164 k€. Voici une liste des principales réalisations et acquisitions de l'année 2019 :

- La voirie REFRESCO pour 997 k€ ;
- L'éclairage public pour 345 k€ ;
- Les travaux de restauration des cours d'eau pour 561 k€
- La poursuite des projets tels que le Village d'artisans (3 371 k€), la Véloroute (680 k€) ou la valorisation de la Forêt de Mormal (740 k€).

Les **recettes réelles d'investissements** s'élèvent à 7 586 k€. Elles comprennent le FCTVA à hauteur de 251 K€, ainsi que des subventions d'investissement pour 2 429 k€ (dont 1 600 k€ de la Région pour le village d'artisans). Les excédents de fonctionnement capitalisés viennent compléter ces recettes d'investissements.

## RESULTATS DE L'EXERCICE, RESTE A REALISER ET AFFECTATION DU RESULTAT

Trois étapes successives permettent d'évaluer les résultats à affecter au financement des investissements : au **résultat de l'exécution** doivent être additionnés les résultats reportés de 2018, ce qui permet d'obtenir le **résultat de clôture**. A ce dernier s'ajoutent les restes à réaliser de la section d'investissement afin de déterminer le **résultat final qu'il convient d'affecter**.

⇒ Le résultat comptable

	Fonctionnement	Investissement
<b>Titres de recettes émis</b>	22 773 265,16	8 454 412,04
- mandats émis	19 808 04,99	8 884 596,98
<b>Solde d'exécution</b>	<b>2 965 240,17</b>	- <b>430 184,94</b>

⇒ Affectation du résultat

Le Compte Administratif 2019 ne fait pas ressortir de besoin de financement en investissement (solde positif).

Le résultat de clôture est donc reporté au Budget supplémentaire 2020 (en recettes de la section de de fonctionnement et en recettes de la section d'investissement)

⇒ Le résultat de clôture, le résultat final et le résultat à affecter

<b>Solde d'exécution</b>	2 965 240,17	- 430 184,94
<b>+ Reports N-1</b>	3 757 418,93	3 566 595,58
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>6 722 659,10</b>	<b>3 136 410,64</b>
<b>RAR recettes</b>		1 263 758
- RAR dépenses		4 314 753,66
<b>RESULTAT FINAL</b>	<b>6 722 659,10</b>	<b>85 414,98</b>

### 3. BUDGET ANNEXE ZAC DE WAGNIES LE GRAND

Les travaux d'aménagement des terrains de la ZAC de la Vallée l'Aunelle sont terminés. Au 31/12/2019, Le montant total des dépenses effectuées depuis 2016 s'élève à 1 683 k€ HT. Les prochains mouvements concerneront la vente des terrains.

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>171 528,24</b>	<b>343 056,48</b>
	<b>Section d'investissement</b>	<b>171 528,24</b>	<b>-</b>

Pour 2019, Les dépenses réelles comptabilisées ont été équilibrées en recettes via une subvention exceptionnelle du budget principal à hauteur de 79,6 k€ et de la DETR pour un montant égal à 91,7 k€.